

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**

01/12/92

**Origine :**

ASS

Mmes et MM les Directeurs  
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
Mme et MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
MM les Directeurs  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

**Réf. :**

ASS n° 160/92

**Plan de classement :**

45

**Objet :**

SUICIDE DES JEUNES.

Transmission de la note de présentation ministérielle du 12 octobre 1992 relative au suicide des jeunes.

**Pièces jointes :**

--	--

**Liens :**

**Date d'effet :**

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

ASS / Mme TOLLA

**Téléphone :**

42.79.31.09

@

## **Direction de la Gestion du Risque**

01/12/92

**Origine :**  
ASS

Mmes et MM les Directeurs  
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
Mme et MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
MM les Directeurs  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

**N/Réf. :** ASS n° 160/92

**Objet :** Suicide des jeunes.  
Transmission de la note de présentation ministérielle du  
12 octobre 1992.

Afin que les services chargés de l'information sanitaire ainsi que les services sociaux soient mieux informés sur le suicide des jeunes, je vous transmets à la demande du Ministère, la note de présentation ci-jointe du 12 octobre 1992.

J'attire votre attention sur le fait que les vidéocassettes mentionnées dans cette note peuvent être empruntées à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) dans chaque département, depuis septembre 1992. Les livrets d'accompagnement peuvent être obtenus à titre gratuit dans les mêmes DDASS.

Pour le Directeur  
Le Directeur Adjoint

*Georges DORME*

*NOTE DE PRESENTATION MINISTERIELLE*

**Se documenter et se former sur le suicide des jeunes**

La Direction Générale de la Santé au Ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire, assistée d'un Comité de pilotage composé d'experts médicaux et épidémiologistes, a réalisé une documentation relative au suicide des jeunes.

Celle-ci se compose de deux vidéocassettes et de leur livret d'accompagnement respectif. Ces documents s'intitulent "SOS Réa" et "Ruptures".

1) **"SOS Réa"**

La cassette "SOS Réa" destinée aux personnels soignants des hôpitaux : elle traite de l'accueil et de la prise en charge des jeunes suicidants à l'hôpital. Elle envisage les soins d'urgence et de réanimation en milieu hospitalier. Elle s'accompagne d'un commentaire sur la qualité de l'environnement humain tout aussi indispensable que les gestes médicaux.

Cette approche part du constat suivant : dans la plupart des grands hôpitaux, 75 % des suicidants admis en réanimation quittent l'hôpital 24 heures après y être entrés. Or, on sait que la prévention de la récurrence passe par une écoute attentive et si possible une prise en charge psychologique du jeune. Il est donc essentiel de s'attacher aux conditions de prise en charge psychologique du jeune et de sa famille dans les lieux ou structures qui reçoivent les suicidants (l'hôpital avec les équipes d'urgence ou de réanimation qui constituent les premiers interlocuteurs du jeune et qui peuvent notamment favoriser le contact avec le psychiatre ; mais aussi, les structures extra-hospitalières : les centres de crise, le secteur de psychiatrie, les médecins généralistes, les services de santé scolaire, ainsi que les services sociaux).

Un livret d'accompagnement permet de préciser le contenu de la cassette et explicite les principes fondamentaux pour un accueil et une prise en charge améliorés des jeunes suicidants à l'hôpital.

2) **"Ruptures"**

La cassette "Ruptures" constitue une suite de témoignages de jeunes adolescents ayant réalisé une ou plusieurs tentatives de suicide. Ces interviews peuvent être utilisées par les adultes qui travaillent auprès d'adolescents, notamment dans les hôpitaux.

Ce livret présente des clés d'utilisation des interviews et des fiches théoriques sur le suicide : données épidémiologiques, clinique des conduites suicidaires, place de la famille et de l'école, accueil et prise en charge des jeunes suicidants, auxquels sont joints un glossaire et une bibliographie.

### 3) **Obtention des documents**

Les vidéocassettes peuvent être empruntées à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) dans chaque département, à partir de septembre 1992. Les livrets peuvent être obtenus à titre gratuit dans les mêmes DDASS.